

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 3 septembre 2014**

Etaient présents : Henri DORBON ; Pierre BEIRNAERT ; Jean-Pierre SOREL ; Laetitia DEPIERRE ; Monique WUNDERLE ; Sabrina DUMONT ; Sylvie MOREL ; Christian FRENOIS ; Hélène JOUVENCEAU ;

Absents excusés : Laurent DIMANCHE ; Emmanuel BAVEREL.

Secrétaire de séance : Hélène JOUVENCEAU

**Transferts de crédits**

Le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de transférer des crédits du compte 022, dépenses imprévues de fonctionnement, pour abonder :

- 1) le compte 673 (annulation de titre) pour la somme de 560 € afin d'annuler deux titres de recettes concernant des loyers de Mr BŒUF, décédé ;
- 2) pour abonder le compte : 66111 pour régularisation d'intérêts du prêt AGCO (achat de tracteur, terminé cette année, pour la somme de 1902 €.

**Vente des bois automne 2014.**

Parcelle 25 + quelques gros arbres + quelques gros chênes des parcelles 14 et 3.

Les bois n'ont pas été inscrits à la vente d'automne, sur pied, suite à une erreur de l'ONF. Ils seront vendus en bois façonnés.

**Assiette, dévolution et destination de coupes de l'exercice 2015**

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant l'état d'assiette des coupes proposé par l'ONF pour l'exercice 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, fixe pour les coupes de bois réglées de l'exercice 2015 les dévolutions et destinations suivantes :

**1) Vente aux adjudications générales (prévue en 2016) :**

En bloc et sur pied, les parcelles 3 a (amélioration sur 5,19 ha), 14 r (rase sur 1,9 ha) et 33 p (préparation sur 1,73 ha). Toutes essences feuillues nobles de qualité. Découpes standard.

**2) Délivrance à la commune pour l'affouage (hiver 2015/2016) :**

Parcelles 3 a, 14 r et 33 p. Mode d'exploitation de l'affouage retenu : Sur pied

Délai d'exploitation de l'affouage : 15 septembre 2016.

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne cinq GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : Jean-Pierre SOREL, Daniel DEPIERRE, Maurice GARDET, Jean-Michel RAHON et Pierre ROUX.

Autorise le Maire à signer tout autre document afférent

**Restauration œuvres d'art. Demande de subvention 2014. Cette délibération annule et remplace la délibération du 20 mai 2014.**

Le conseil municipal après délibération, vu sa délibération en date du 05 septembre 2012 concernant la restauration d'œuvres d'art, afin de conserver le patrimoine de la commune, de faire restaurer des objets mobiliers selon devis présentés du Centre Régional de Restauration et de Conservation des Oeuvres d'Art, et d'inscrire le projet dans l'opération de valorisation ouvrant droit aux subventions du Conseil Régional, soit l'opération « Splendeurs baroques dans le pays du Revermont » qui se déroulera durant l'été 2014 ; décide de lancer un projet de restauration sur l'année 2014 concernant :

**1) œuvre classée**

- . Le tableau Apothéose de Saint Maurice pour un montant selon devis de 10 918,31 € HT

2) œuvres inscrites

. le tableau de Sainte Angèle pour un montant selon devis de 5 299,55 € HT

le cadre pour 1 179,56 € HT

. le tableau La Sainte Famille pour un montant selon devis de 3 282,95 € HT

3) œuvre non protégée

. tableau le Baptême du Christ pour un montant selon devis de 1 814,52 € HT

Le démontage, transport, remontage des 3 œuvres pour un montant 1 372,18 € HT,

Soit un total de 23 867,07 € HT.

Le conseil sollicite les subventions suivantes :

DRAC de Franche-Comté (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Conseil Régional

Département

s'engage à réaliser et financer le projet, approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

recettes			dépenses		
ressources propres sur fonds libres	Commune	2 386,72 €	Travaux et prestations de services HT :		
				Devis ARP GARCIA DAROSCA	10 918,31 €
Autres subventions collectivités publiques	Conseil Général	5 966,76 €		Devis CRRCOA	6 479,11 €
				Tableau de Ste Angèle + cadre	3 282,95 €
				Tableau la Ste Famille	
	Tableau le Baptême du Christ	1 814,52 €			
	Conseil Régional	5 865,22 €			
	villages				
l'Etat dont mInistère de la	40 %	7 261,67 €			
Autres ressources	Souscription privée	1 193,35 €			
	Fondation du patrimoine	1 193,35 €	Transport		1 372,18
<b>TOTAL</b>		<b>23 867,07 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>23 867,07 €</b>

Date prévisionnelle de début de l'opération : 1<sup>er</sup> semestre 2014

Délai d'exécution : 2014

### **Attribution de subvention 2014 à la CCAVV, action culturelle « Cabaret des locales »**

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 500 € à la communauté de communes Arbois Vignes et Villages Pays de Louis Pasteur, dans le cadre de son action culturelle intitulée « le Cabaret des locales », qui se déroulera en 2014 sur le territoire intercommunal.

### **Convention de partenariat avec l'association « Les croqueurs de pommes »**

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention de partenariat avec l'association des Croqueurs de Pommes® de Jura Val d'Or, afin de permettre la préservation de variété fruitières locales présentes sur le territoire communal, la promotion d'autres variétés peu connues mais méritantes, de sensibiliser et de former les habitants à cette sauvegarde, et permettre à l'association d'intervenir dans l'école communale avec des techniciens deux demi-journées par an.

Dispositions financières : 600 € par an, les crédits seront inscrits au budget de la commune.

### **Réalisation d'un contrat de prêt PSPL (prêt au secteur public local) d'un montant total de 120 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de Travaux de voirie, Traversée d'agglomération.**

Le conseil municipal, délibère pour le financement de cette opération, le maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un emprunt d'un montant total de 120 000 € de Type : PSPL, pour une durée de phase d'amortissement de 20 ans, de échéances : trimestrielles, Index : livret A et taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du livret A, amortissement : constant, typologie Gissler : 1A

A cet effet, le conseil municipal autorise le maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

### **Traverse d'agglomération Travaux, choix de l'entreprise**

Le conseil municipal, comme suite à sa décision du 20 mai 2014 décidant de lancer une consultation d'entreprises pour les travaux de traverse d'agglomération (création d'un chemin piéton, trottoirs le long de RD 9), à l'ouverture des offres, et l'accord du prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations, décide de faire réaliser l'ensemble des travaux, tranches ferme et conditionnelle, de retenir la proposition de la Société EIFFAGE pour un montant de 126 013,06 € HT. Donne pouvoir au maire pour commander les travaux, notifier le marché « procédure adaptée » et signer tout document y afférent.

Les subventions accordées pour ces travaux : 3 127 € du Conseil Général au titre du Contrat de Solidarité avec les Communes Jurassiennes et 8 000 € d'aide de l'Etat (fonds parlementaires sénateur BARBIER) pour l'aménagement d'un chemin piéton en bordure de RD 9, 7 500 € dans le cadre des amendes de police, pour des aménagements de sécurité

**Travaux voie communale, route de Molamboz :** Le conseil municipal décide de reporter ces travaux au printemps prochain. Les subventions accordées pour ces travaux : 7 500 € du Conseil Général au titre des amendes de police et 3 000 € d'aide de l'Etat au titre des crédits répartis par la Commission des finances de l'Assemblée Nationale (député SERMIER).

### **Lotissement Les Perchés**

La rétrocession de voirie dans le domaine public doit se faire prochainement. Les travaux de finition font actuellement l'objet d'une réflexion, la décision sera prise prochainement.

### **Informations :**

Rentrée des classes : Rythmes scolaires, écoles le mercredi matin mais plus le vendredi après-midi.

ALSH le mercredi et vendredi après-midi, cantine également sur la commune de Vadans.

Le transport scolaire continue comme avant y compris le vendredi après-midi et bien entendu le mercredi.

En théorie l'Etat attribue un fond de 50 €/enfant scolarisé. Pierre BEIRNAERT propose de garder ces fonds pour les animations et abonder la communauté de communes pour cela.

Remerciements de la Famille PARIS, pour la gerbe faite lors du décès de Robert PARIS, ancien maire.

Pollution de la Cuisance (19 juillet)

Le maire adressera un courrier sous forme de lettre ouverte au président du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) et au Préfet afin de protester contre les ambiguïtés et les hypocrisies afférentes à cette affaire.

Animations et manifestations

28 septembre : fête du BIOU.

11 octobre : cabaret des locales. Des informations, (affiches, tracts) seront diffusées assez tôt, afin de permettre aux habitants de la commune de s'inscrire, Places limitées à 120 personnes.

25 octobre : La journée « pommes » organisée depuis plusieurs années aura lieu le 25 octobre.

La secrétaire de séance,  
H. JOUVENCEAU

Le Maire,  
H. DORBON\_